

**Quelle que soit la nationalité des étudiant-e-s :
Non à l'augmentation des frais d'inscription à l'université !**

Le 19 novembre 2018, le premier ministre Edouard Philippe a annoncé à l'occasion des Rencontres universitaires de la francophonie la volonté de son gouvernement d'augmenter les droits d'inscription des étudiant-e-s étranger-e-s extracommunautaires (hors Union Européenne) dès la prochaine rentrée universitaire. Pour les étudiant-e-s concerné-e-s, les frais d'inscription passeraient de 170€ par an à 2770€ par an en licence, de 243€ par an à 3770€ par an en master et de 380€ par an à 3770€ par an en doctorat.

De l'immigration choisie à la préférence nationale : « bienvenue en France » !

Sous l'intitulé abject « *Bienvenue en France* », le gouvernement opte ainsi pour l'immigration choisie. S'il annonce qu'il proposera des mesures visant à faciliter l'obtention de visas étudiants ou encore le renouvellement des titres de séjour, il est clair que ces frais d'inscription colossaux seront une barrière infranchissable pour un grand nombre d'étudiant-e-s étranger-e-s.

Quelle surprise d'entendre le premier ministre justifier cette discrimination par un discours que ne renierait pas le Rassemblement National de Marine Le Pen : « *Un étudiant étranger fortuné qui vient en France paye le même montant qu'un étudiant français peu fortuné dont les parents résident, travaillent et payent des impôts en France depuis des années. C'est injuste* ». Quels que soit l'origine des étudiant-e-s et le lieu de résidence de leurs parents, l'enseignement supérieur doit être ouvert et gratuit pour toutes et tous.

Hausse des frais d'inscription : tou-te-s concerné-e-s rapidement

De plus nous sommes tou-te-s concerné-e-s par cette augmentation des frais d'inscription. En effet alors que la présidente de la Conférence des grandes écoles, Anne-Lucie Wack, plaide pour une augmentation des frais d'inscription au prétexte que la « *quasi-gratuité du système français nuit à sa bonne image* », la Cour des Comptes sort un rapport, commandé par le groupe parlementaire La République En Marche, qui préconise une augmentation générale. Ce rapport sera débattu à l'Assemblée Nationale le 5 décembre. Ce n'est pas un hasard de calendrier : il est évident que cette première annonce de l'augmentation des frais pour les étudiant-e-s étranger-e-s sert à préparer l'opinion à une augmentation généralisée des frais d'inscription. C'est exactement ce qui s'est passé au Royaume-Uni.

Les président.e.s d'universités devenues « autonomes » (dans la gestion locale de la misère budgétaire) par la LRU en 2007 et depuis étranglées financièrement par les dotations insuffisantes de l'État, n'auront pas d'autre choix que de se tourner vers la solution de l'augmentation des frais d'inscription. À terme, il s'agit aussi d'offrir sur un plateau aux banques le très lucratif marché du crédit étudiant pour financer ces frais d'inscription.

Agir ensemble dès à présent !

Après Parcoursup qui instaure une sélection en L1, il faut tout faire pour résister à cette nouvelle attaque contre ce qui ne sera bientôt plus un service public d'enseignement et de recherche. Pour cela, SUD éducation, Solidaires étudiant-e-s Syndicat de Lutte et l'Union syndicale Solidaires vous encouragent :

- à informer les collègues et les étudiant-es dans vos établissements, et d'y proposer aux votes des motions dénonçant cette annonce scandaleuse et discriminatoire qui touchera de plein fouet les étudiant-e-s à l'exemple de l'Université de Lille qui a déjà pris position contre la hausse à son Conseil d'Administration du 22 novembre. Nous pousserons ainsi la présidence de l'université, si prompte à nous rappeler la nécessité « d'internationaliser nos formations », à prendre position sur cette question.
- à signer la pétition nationale : <https://www.change.org/p/emmanuel-macron-non-à-l-augmentation-des-frais-d-inscription-pour-les-étudiant-e-s-étranger-e-s>

Pour une université publique, gratuite, laïque et émancipatrice !